



Bourse aux jouets et articles de puériculture

Dimanche 29 octobre 2023 (de 9h à 13h)

RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

Comment réserver un emplacement ?

- 1 Remplir le coupon d'inscription ci-dessous.
- 2 Préparer votre chèque à l'ordre du Trésor Public.
- 3 Retourner sous enveloppe, le formulaire accompagné de votre règlement par chèque **avant le vendredi 6 octobre 2023** en Mairie ou par voie postale, à l'attention de :

Bourse aux jouets 29 octobre 2023 - Coupon d'inscription à retourner en mairie de Hoenheim

Service Animation, Culture et Protocole

28 rue de la République

accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public avant le mercredi avant le **vendredi 6 octobre 2023**.

Acceptation des dossiers par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : |_|_|_|_|_| VILLE/PAYS :

NUMERO TELEPHONE : |_|_|. |_|_|. |_|_|. |_|_|. |_|_|

COURRIEL :

NUMERO DE CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT :

AGISSANT EN QUALITÉ DE :

POUR LA PERSONNE MORALE :

N° SIRET :

COMPOSITION SOUHAITÉE DU STAND . cocher la case ou compléter les quantités :

- | | | |
|--|-----------------------------|------------------|
| ☐ 1 table + 2 chaises, 10 euros : | <u>1</u> <u>0</u> euros | } <u>maximum</u> |
| ☐ 1 table supplémentaire, 5 euros : | <u>0</u> <u>5</u> euros | |

Ci joint un chèque de : |_|_| €

Fait à, le |_|_|. |_|_|. 20 |_|_|

☐ j'ai lu et j'accepte les conditions page suivante, signature obligatoire :

RÈGLEMENT

La bourse aux jouets et articles de puériculture se tiendra à la salle des Fêtes. Comme le stipule ce règlement, les places doivent être libérées à la fin de la manifestation dans un parfait état de propreté. Nul ne pourra sortir du périmètre de la manifestation tant que son emplacement ne sera pas propre et débarrassé du moindre objet, sous peine de poursuites judiciaires. Nos contrôleurs circuleront en permanence afin de veiller au respect le plus strict du règlement.

- Les emplacements seront attribués en fonction de l'ordre d'inscription.
- Aucune inscription ne sera faite le jour du 29 octobre et hors période prévue dans ce règlement.
- Seules les personnes dont l'identité figure sur le coupon (N° carte d'identité ou passeport) sont autorisées à exposer le 29 octobre.
- Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas retenue.
- La non occupation des lieux après le début de la manifestation vaut abandon des droits.
- Les emplacements ne sont pas modifiables et sont attribués par l'organisateur au fil de l'eau par souci d'organisation. Ils vous seront communiqués le jour même.
- Les stands de boissons et de restauration sont réservés exclusivement aux organisateurs, aucun exposant de type marché avec nourriture, fruits et légumes, boissons, crêpes, etc... ne sont admis.
- La mairie décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui pourront survenir dans le périmètre de la manifestation.
- La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents qu'ils provoqueront.
- Mise en place des stands à partir de 8h (fin d'installation à 9h maximum).
- Remorques et camionnettes interdites sur les stands.
- L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité. En cas de non-respect de ce règlement, la mairie sera seule juge pour prendre toutes dispositions.

En raison de la crise sanitaire et selon l'évolution de celle-ci, la présentation du pass-sanitaire et le port du masque peuvent être obligatoires dans la salle des fêtes durant toute la durée de la bourse aux jouets. De plus le lavage ou la désinfection des mains doit être régulière.

- ☐ En qualité de demandeur, j'autorise la Ville de Hoenheim à utiliser et publier des photographies pour ses actions de communication, dans le but d'illustrer des articles de presse, des brochures ou des articles du bulletin municipal Vivre à Hoenheim et du site internet www.ville-hoenheim.fr, ayant trait aux activités du service Animation-culture-protocole de la Ville de Hoenheim, et ceci à des fins non commerciales.
- ☐ En qualité de demandeur et conformément à la loi informatique et libertés, j'ai bien noté disposer d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la diffusion de mes données à caractère personnel dans le cadre de cette manifestation. Je peux à tout moment me désinscrire de la liste de diffusion en adressant ma demande par mail à manifestations@ville-hoehnheim.fr.

Pré-inscription possible par mail, à manifestations@ville-hoenheim.fr jusqu'au **6 octobre 2023** dans la limite des places disponibles, passé cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement et en cas de non occupation. **PAIEMENT PAR CHÈQUE UNIQUEMENT** à l'ordre du Trésor Public.